

Rapport Matic: La COMECE appelle les eurodéputés à voter avec responsabilité

17 juin 2021

COMECE, 17 Juin 2021

Le Secrétariat de la Commission des Episcopats de l'Union Européenne (COMECE) a publié, le jeudi 17 juin 2021, un exposé de position sur le « *rapport Matic* », avant sa soumission finale à la prochaine session plénière du Parlement européen. L'Église catholique reconnaît l'importance de protéger la santé et les droits des femmes et appelle tous les députés à prendre en considération la sensibilité et la complexité de la question, qui « *exige un équilibre juridique et éthique de tous les droits concernés* ».

En vue du vote final sur le projet de rapport « *sur la situation concernant la santé et les droits génésiques et sexuels dans l'Union, dans le cadre de la santé des femmes* », communément appelé « Rapport Matic », le Secrétariat de la COMECE publie une position soulignant l'importance que l'Église catholique accorde à la santé humaine en tant que « *fondement essentiel d'une vie digne* ».

Dans ce document, le Secrétariat de la COMECE se félicite « *du souci fondamental du rapport de protéger la santé et les droits des femmes* », tout en exprimant des objections vis-à-vis de plusieurs représentations et arguments du projet de Résolution.

En violation du principe de subsidiarité, le projet de Résolution ignore qu'il est de la responsabilité des États membres de définir leur politique de santé ainsi que l'organisation et la fourniture de services de santé et de soins médicaux. « *Cela est également et particulièrement vrai dans des domaines hautement sensibles tels que les règlements adoptés par les États membres sur les conditions de l'avortement* » - peut-on lire dans la déclaration.

L'exposé de position de la COMECE note avec regret que « *le projet de Résolution se caractérise par une perspective unilatérale tout au long du processus, en particulier sur la question de l'avortement, qui ne tient pas pleinement compte du cadre de vie des personnes concernées et des droits de l'homme y afférant* ».

Selon le Secrétariat de la COMECE, le Rapport Matic « *nie également le droit fondamental à l'objection de conscience, qui est une émanation de la liberté de conscience comme le prévoit l'article 10.1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne* ».

L'Église catholique reconnaît l'importance de protéger la santé et les droits des femmes et appelle tous les eurodéputés à prendre en considération la sensibilité et la complexité de la question « *qui exige un équilibre juridique et éthique de tous les droits concernés* ».



Matic reportDownload



COMECE exposé de position sur le rapport Matic Download